

DECRET n° 05/295 du 14/03/85

portant ratification du traité instituant la
Communauté Economique des Etats de l'Afrique
Centrale.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGO DU TRAVAIL,
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 6 Juillet 1979 ;

Vu la loi 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance
n° 19/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la
Constitution ;

Vu la loi n° 66/84 du 11 Septembre 1984 autorisant la ratification du traité
instituant la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

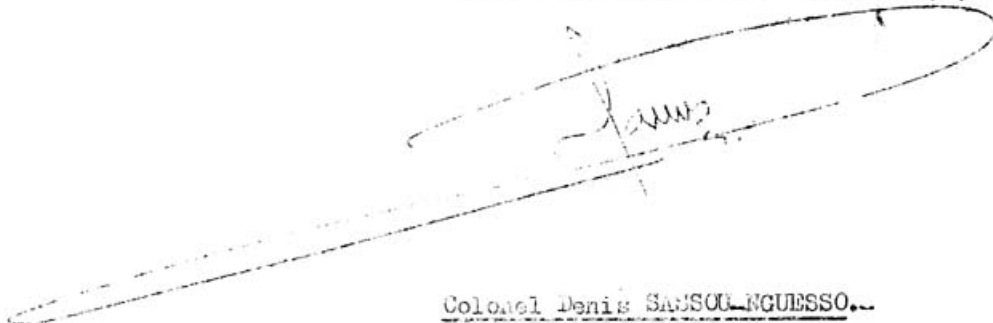
DECRETE :

Article 1er. Est ratifié le traité instituant la Communauté Economique des Etats
de l'Afrique Centrale.

Article 2. Le texte dudit accord sera annexé au présent Décret.

Article 3. Le présent Décret sera enregistré, publié au journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 MARS 1985


Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.